

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 25 juin

L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Lurais, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TESSIER, Maire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Excusé : 1

Procuration : 0

Date de la convocation : 19 juin 2026

Présents : M. Alain TESSIER, M. Xavier JACQUET, Mme Anne-Lise LEVRAULT, M. Claude SERVAIS, M. Jacques BOIREAU, M. André TRINQUART, M. Pierre DUMONT, Mme Hermine DECOURS, Mme Isabelle DENIS et Mme Angélique ROYER.

Excusé : Mme Marie HERVAULT

Vu le quorum atteint.

Mme Anne-Lise LEVRAULT a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 N°2026-41

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 tel qu'annexé.

2. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien de la baignade N°2026-42

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des sanitaires de la baignade, de l'aire naturelle de camping et de la plage du 6 juillet au 23 août 2026 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la création à compter du 6 juillet au 23 août 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une période allant du 6 juillet au 23 août 2026 inclus.

Il devra justifier d'expérience dans le domaine de l'entretien ménager des locaux.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'exposition des caves N°2026-43

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'accueil et la surveillance de l'exposition estivale du 25 juillet au 22 août 2026 ;



Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la création à compter du 25 juillet au 22 août 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 25 juillet au 22 août 2026 inclus.
Il devra justifier de capacités relationnelles dans l'accueil du public.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4. Rapport d'activité de la Communauté de Communes

Monsieur le maire fait la présentation au conseil municipal du rapport d'activité de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse de l'année 2025.

5. Convention de location du gîte de groupe - Fixation du loyer à compter du 1^{er} janvier 2027 N°2026-44

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de location du gîte de groupe avec la Base de plein air du Blanc, la convention actuellement en vigueur datant de janvier 1996, complétée par une délibération du 2 avril 2012 relative à la revalorisation du loyer indexée sur l'indice de référence des loyers (IRL).

Le Maire précise qu'il convient désormais de fixer un loyer annuel actualisé, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027, afin de tenir compte de l'évolution des conditions d'occupation et des indices réglementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : Le loyer annuel du gîte de groupe est fixé à 2 940 €, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 2 : Le loyer fera l'objet d'une révision annuelle, basée sur l'indice de référence des loyers (IRL) du 4^e trimestre de l'année précédente, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention de location avec la Base de plein air du Blanc et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

6. Devis lampadaires du Village du Bois et de la Brunetterie N°2026-45

Monsieur le Maire présente au conseil les options de réparation des lampadaires du Village du Bois et de la Brunetterie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de remplacer tous les lampadaires du Village du Bois et de la Brunetterie en led.
 - Accepte le devis de l'entreprise LABRUX SAS (Le Blanc 36) d'un montant de 3 379,00 € HT soit 4 054,80 € TTC.
-

7. Programmation des travaux de voirie dans le cadre du Fonds d'Action Rural 2027

Suite au rapport de la commission voirie qui s'est réuni le 20 juin, le conseil municipal décide de faire des demandes de devis pour des travaux de réfection de voirie d'enrobé à chaud ou à froid de la VC 2A (1,214 km de la RD50 à Jomangé).

8. Questions diverses

- Spectacle de Noël (Lurais/Preuilly) le 15 décembre à Lurais.
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde.
- Transports scolaires : 3 panneaux à installer à la Périnerie, Jomangé et Fournioux.
- Coordination gérontologique : sensibiliser au fait de se raccorder à la Fibre.



Ordre du jour – Liste des délibérations

Séance du jeudi 25 juin 2026 à 20h30

Objet	N° ordre	N° délibération	Vote		
			Pour	Contre	Abstention
Approbation du PV du 5 juin	1	2026-41	10		
Création emploi saisonnier baignade	2	2026-42	10		
Création emploi saisonnier exposition	3	2026-43	10		
Rapport d'activité CdC	4				
Convention location gîte de groupe	5	2026-44	10		
Devis lampadaires Village du bois et Brunetterie	6	2026-45	10		
Programmation travaux voirie FAR 2027	7				
Questions diverses	8				

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Secrétaire de séance,
Mme Anne-Lise LEVRAULT

Le Maire,
M. Alain TESSIER

Arrêté lors de la séance du :
Publié et affiché le :

